



En bleu la zone ZE élargie
 En rouge la zone ZE
 En vue directe de Flavigny 5km
 <<ZAER
 Délibération n°03/2024
 Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux réunions qui ont eu lieu pour échanger avec les habitants de la commune concernant la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) et en fait un rapide bilan.
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- A 5 voix pour et 1 abstention, ACCEPTE de créer une ZAER photovoltaïque, bio-méthane et biomasse, sur tout le territoire de la commune,
- A l'unanimité, ACCEPTE de créer une ZAER hydroélectrique et géothermique, sur tout le territoire de la commune.
- A 3 voix pour et 2 contre (Madame GRIMOLDI ne prend pas part au vote), ACCEPTE de créer une ZAER éolienne sur une petite partie de la commune (parcelles ZE 26-27- de 30 à 44

